



JOURNEES NEIGE 2023

DEMANDE D'ATTRIBUTION DE PLACE

**A remplir en majuscules et
à renvoyer de préférence par mail à sejours@agglo-muretain.fr
ou
au Muretain Agglo (8 Bis Avenue Vincent Auriol – CS 40029 – 31601 MURET cedex)**

Du Lundi 03 au Vendredi 20 janvier 2023 inclus dernier délai

☛ Comment inscrire mon enfant ?

Vous devez d'abord remplir et transmettre cette demande d'attribution de places.

A partir du 30 janvier 2023 : pensez à consulter vos mails ainsi que vos spams

1) Vous recevrez un email contenant la réponse positive et les modalités de **paiement (du 6 au 10/02)** pour confirmer votre inscription. Si vous n'avez pas fourni d'adresse mail, vous recevrez ces informations par courrier postal.

En cas d'annulation, après paiement, seul un certificat médical sera pris en compte et permettra le remboursement de la journée sous forme de déduction sur votre prochaine facture.

2) Si votre demande ne peut être acceptée, vous serez informé au plus tôt par email, téléphone ou courrier postal afin d'inscrire, si vous le souhaitez, votre enfant au centre de loisirs.

☛ Comment choisir les journées neige ?

La collectivité vous propose de faire 1 seul et unique vœu, correspondant à la commune de scolarisation de votre enfant parmi ceux de la liste au verso.

Attention, aucune autre date ne vous sera proposée.

A REMPLIR
L'ENFANT : NOM :PRENOM : né(e) le :/...../.....âgé(e) deans École :Classe.....
RESPONSABLE LEGAL : NOM :PRENOM : Adresse : ☎ domicile.....☎ portable..... Adresse email.....
Votre numéro d'allocataire CAF :
- Votre enfant bénéficie-t-il d'un PAI (allergie alimentaire, médicamenteuse, etc...) ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
- Observations :

LES JOURNEES NEIGE du 20 Février AU 3 Mars 2023



Rando raquettes / Luge 6/8 ans (du CP au CE2 inclus) :

- Le lundi 20 février** : zone A (St Clar de Rivière, Labastidette, St Hilaire, Le Fauga, Lavernose, Lamasquère)
- Le mardi 21 février** : zone B (Pinsaguel, Roquettes, Portet sur Garonne, Frouzins, Roques)
- Le mercredi 22 février** : zone C (Eaunes, Labarthe sur Lèze, Pins Justaret, Villatte, Saubens)
- Le jeudi 23 février** : zone D (Fonsorbes, Saint Lys, Bonrepos sur Aussonnelle, Bragayrac, Empeaux, Sabonnères, St-Thomas, Saiguède)
- Le vendredi 24 février** : zone E (Muret, Seysses)



Découverte ski de fond /Raquettes 9/12 ans (du CM1 à 12 ans inclus)

- Le lundi 27 février** : zone A (St Clar de Rivière, Labastidette, St Hilaire, Le Fauga, Lavernose, Lamasquère)
- Le mardi 28 février** : zone B (Pinsaguel, Roquettes, Portet sur Garonne, Frouzins, Roques)
- Le mercredi 1 mars** : zone C (Eaunes, Labarthe sur Lèze, Pins Justaret, Villatte, Saubens)
- Le jeudi 2 mars** : zone D (Fonsorbes, Saint Lys, Bonrepos sur Aussonnelle, Bragayrac, Empeaux, Sabonnères, St-Thomas, Saiguède)
- Le vendredi 3 mars** : zone E (Muret, Seysses)

Cadre réservé à l'administration

Reçu par :.....Le :.....à.....h.....

Signature

Cadre réservé à l'administration

Journée1 :.....

fiche renseignements obligatoires OUI NON Activité créée.....OUI

Quotient familial..... Vérification du N° d'allocataire.....OUI

email (sur Axel).....OUI NON